

## Document d'information synthétique

offre de titres financiers ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

### Présentation de l'émetteur en date du 31/05/2021

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

Société en Commandite par Actions à capital variable de 23 725 500 € au 31/12/2020

Siège social : 10 avenue des canuts 69120 Vaulx en Velin

509.533.527 - RCS LYON

« Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. »

#### I. Activité de l'émetteur et du projet

La Société poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale.

L'utilité sociale de la Société se caractérise par l'inscription de son activité, selon les dispositions de la Charte Energie Partagée, dans des projets citoyens d'énergies renouvelables et/ou d'efficacité énergétique cohérents sur le plan environnemental et à caractère non spéculatif, qui visent à donner au plus grand nombre de citoyens et citoyennes une capacité à agir ainsi qu'un droit de regard et de contrôle. Ce faisant, elle concourt directement ou indirectement à la participation citoyenne et à la création de lien social dans le développement des territoires et la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Cet objectif se réalise notamment à travers les activités suivantes, en France et à l'étranger, dans le respect de la charte déjà mentionnée et annexée aux présents statuts :

- l'accompagnement, la réalisation d'études de faisabilité, le montage de projet de production issues des énergies solaire, hydraulique, éolienne, biomasse et méthanisation par voie de fourniture de prestations de services ;
- l'investissement, par tout moyen, dans tout projet, relatif au développement ou à la production d'énergie renouvelable et/ou à l'efficacité énergétique dans le respect de l'intérêt général et du développement durable ;
- l'animation des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, administration et direction ;
- l'exploitation des actifs de production, la gestion des contrats liés à l'exploitation,

#### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN  
Téléphone : 01 75 43 38 62 - [souscription@energie-partagee.org](mailto:souscription@energie-partagee.org)

- la maintenance, la production et la vente d'énergie ;
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés et affaires, sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou achat de droits sociaux, apports, création de sociétés, etc ..., et la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et droits sociaux ;
- la participation active à la conduite de la politique du groupe, à son contrôle, à la détermination de sa stratégie et de ses orientations, au travers de prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers, techniques et immobiliers ;
- la fourniture de services et l'assistance, notamment à ses filiales dans les domaines administratifs, financiers, commerciaux, techniques, immobiliers et plus généralement concernant la gestion des filiales ;

Et, plus généralement,

- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ;
- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou location-gérance.

La rémunération d'Énergie Partagée Investissement se fait par :

- les revenus de ses prises de participations (dividendes, intérêts de compte-courant d'associés ou d'obligations)
- les revenus de placement de sa trésorerie disponible
- la vente de prestations de gestion administrative aux sociétés dont elle est actionnaire

Cette vocation est portée et garantie par une [charte](#)

Nous engageons vivement le lecteur à lire avec attention cette charte car elle contient l'essence même du mouvement « ÉNERGIE PARTAGÉE », auquel participe également l'association ÉNERGIE PARTAGÉE.

a été agréée entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail en date du 06 mai 2011. Cet agrément a été renouvelé le 13 juin 2013 pour une durée de cinq (5) ans, puis de nouveau le 26 juin 2018 pour une durée de 5 ans.

a obtenu en décembre 2011 le [Label Finansol](#) destiné à distinguer les financements transparents, éthiques et solidaires des autres produits d'épargne. Ce label a été reconduit chaque année depuis.

Depuis 2008, Energie Partagée Investissement lève des fonds pour financer des projets citoyens d'énergie renouvelable. Voici un état récapitulatif des investissements réalisés avec ces levées de fonds :

### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN  
Téléphone : 01 75 43 38 62 - [souscription@energie-partagee.org](mailto:souscription@energie-partagee.org)

	2009 à 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2021
chaleur	0		100 300		10 300		350 000	490 000	500 000	1 450 600	300 000
éolien	0	845 828	1 164 743	1 304 714	180 003	1 085 249	140 295	1 531 354	1 991 840	8 244 026	2 900 000
hydro	0		50 000		344 182	940 000		146 000	220 837	1 701 019	300 000
méthanisation	0		1 000	303 500	101 871	113 090	89 576		7 800	616 837	600 000
participations stratégiques	11 960	20 000	34 570	30 000	205 000	10 000	194 959	10 000	20 000	536 489	
solaire	1 047 367		225 000	346 000	675 100	280 650	2 111 500	2 101 324	2 151 602	8 938 543	900 000
<b>Total Montants investis</b>	<b>1 059 327</b>	<b>865 828</b>	<b>1 575 613</b>	<b>1 984 214</b>	<b>1 516 456</b>	<b>2 428 989</b>	<b>2 886 330</b>	<b>4 278 678</b>	<b>4 892 079</b>	<b>21 487 514</b>	<b>5 000 000</b>

Cette nouvelle offre a pour objectif de lever un montant maximum de 5 000 000 euros en actions, entre le 01/06/2021 et le 31/05/2022, nécessaire pour assurer le financement en fonds propres du projet susmentionné.

Si la levée de fonds n'atteint pas l'objectif visé par Energie Partagée Investissement, cela aura pour conséquence de limiter les investissements dans les sociétés de projets même si jusque-là nous n'avons pas rencontré ce problème. Si la quasi totalité du capital d'Energie Partagée Investissement (hors réserves) est investi dans les sociétés de projets, il se pourrait donc, si la levée de fonds n'atteint pas son objectif, que des arbitrages soient réalisés sur les projets à financer.

Energie Partagée a réalisé par le passé d'autres levées de fonds. Vous retrouverez le résultat de chacune d'entre elles dans le tableau synthétique suivant:

	DIS au 31/05/2021									
	OPTF N°1	OPTF N°2	OPTF N°3	OPTF N°4	OPTF N°5	OPTF N°6	OPTF N°7	OPTF N°8	OPTF N°9	OPTF N°10 (arrêté provisoire)
Date de fin de l'OPTF	26/09/2012	31/10/2013	21/09/2015	23/09/2016	20/04/2017	23/05/2018	14/05/2019	14/04/2020	14/04/2021	31/05/2021
Valeur nominale de l'action	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Prime d'émission par action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	4,00	6,20	10,00	10,00
Nombres d'actions souscrites	26 159	24 706	15 387	24 215	10 146	20 164	26 364	32 447	33 539	4 521
Augmentation du capital *	2 615 900	2 470 600	1 538 700	2 421 500	1 014 600	2 016 400	2 636 400	3 244 700	3 353 900	452 100
Montant total du capital *	3 664 900	6 191 700	8 173 300	10 976 400	11 447 200	13 320 800	16 526 200	19 711 100	21 932 600	22 379 600

Le tableau ci-dessous présente les éléments synthétiques de comptes de résultats et de bilans des cinq derniers exercices.

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Compte d'exploitation</b>					
Produits d'exploitation	757 580	598 709	508 074	460 272	377 638
Charges d'exploitation	472 765	387 261	406 725	397 404	393 153
Résultat d'exploitation	284 815	211 448	101 349	63 082	(15 514)
Résultat financier	(14 617)	(14 396)	(43 753)	(20 481)	(20 656)
Résultat de l'exercice	262 342	186 639	208 048	41 655	(39 514)
<b>Bilan Actif</b>					
Actif immobilisé	15 918 247	14 645 389	11 518 760	8 607 594	6 696 116
Actif circulant	9 803 557	7 086 742	6 215 497	5 615 891	4 977 465
Total actif	25 721 804	21 732 130	17 734 257	14 223 485	11 673 581
<b>Bilan Passif</b>					
Capitaux propres	24 427 856	20 492 609	16 368 567	13 181 344	10 801 459
Dettes	1 293 948	1 239 521	1 365 689	1 042 141	872 122
Total passif	25 721 804	21 732 130	17 734 257	14 223 485	11 673 581

Le tableau ci-dessous présente les prévisions des trois prochains exercices :

	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisionnel 2023
Produits	775 000	775 000	775 000
Charges	504 000	504 000	504 000
Résultat net	+ 271 000	+ 271 000	+ 271 000

**ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT**

Ci après, vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder :

- [aux rapports de gérance, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes et aux comptes 2020, 2019, 2018, 2017, et 2016](#)
- [à l'organigramme du groupe auquel appartient l'émetteur et la place qu'il y occupe](#)
- [au curriculum vitae du représentant légal de la société](#)
- [à l'organigramme des principaux membres de l'équipe](#)

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur simple demande à l'adresse suivante :

Energie Partagée Investissement - 10 avenue des canuts - 69120 Vaulx en Velin

## II. Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Les principaux risques liés à l'émetteur ou à son secteur d'activité qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs sont les suivants :

- risque de faible rentabilité des sommes investies, voire de perte totale ou partielle du capital investi, rien ne garantissant à l'investisseur la restitution de sa mise de fonds.
- risque de variation à la hausse des taux d'intérêt long terme impactant la capacité des nouveaux projets à atteindre un équilibre économique, et donc à la société de trouver des opportunités d'investissement.
- risque de variation à la baisse du prix de vente de l'électricité dans le cadre de l'évolution des dispositifs de soutien public au secteur des énergies renouvelables, impactant la capacité des nouveaux projets à atteindre un équilibre économique, et donc à la société de trouver des opportunités d'investissement.
- risque lié au décalage dans le temps possible de certains projets : la réalisation des projets peut se décaler dans le temps pour des raisons techniques ou réglementaires, décalant par conséquent les retours sur investissement souhaités par la Société
- risque lié aux garanties données sur les actifs de la société, dans le cas de certains projets citoyens de grande valeur pour le mouvement Energie Partagée, dont la réalisation pourrait être compromise à défaut de cette solution, Energie Partagée Investissement pourra être amenée à nantrir une partie de ses titres au profit des prêteurs finançant les projets.
- risque lié aux pouvoirs de l'associé commandité – gérant. La société est une commandite par actions : la gérance est assurée par la SAS coopérative ENERGIE PARTAGÉE COOPERATIVE, nommée par elle-même en sa qualité d'associé commandité, et les décisions de l'assemblée générale des commanditaires ne pouvant être validées que si elles sont approuvées par l'associé commandité, il en résulte un risque d'absence d'influence des commanditaires sur la politique de la Société.

Néanmoins les décisions d'investissement sont soumises à un comité d'engagement composé de membres d'Energie Partagée Association et de l'associé commandité.

- risque lié à la situation financière de la société. Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois. Pour les 6 mois ultérieurs, les sources de financement à l'étude sont de la collecte citoyenne et institutionnelle à hauteur de 5 millions d'euros.
- risque lié à la crise sanitaire Covid 19 depuis le 17 mars 2020: ce risque est faible dans la mesure où l'activité des équipes d'Energie Partagée n'a pas été suspendue et n'a pas ralenti. Cependant, certains projets dont l'investissement était programmé au cours de l'année qui vient pourraient présenter des retards.

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

### III. Capital social

Lors de la constitution de la société, il a été fait à la société un apport de 283 000 €. Ce capital est variable et s'élève au 31/12/2020 à 23 725 500 euros. Ce capital est entièrement libéré. Les 6 417 actionnaires commanditaires sont essentiellement des personnes physiques (dont 6 336 personnes physiques, 80 personnes morales et 1 investisseur institutionnel).

	Nb de nouveaux souscripteurs	Nb de souscripteurs inactifs	nb de souscripteurs actifs	nb actions	capital social
2008	43	-14	29	2 830	283 000
2009	90	-20	70	6 310	631 000
2010	33	-5	28	2 102	210 200
2011	148	-10	138	3 060	306 000
2012	1 739	-65	1 674	25 528	2 552 800
2013	1 066	-44	1 022	24 812	2 481 200
2014	297	-12	285	8 445	844 500
2015	527	-17	510	14 094	1 409 400
2016	772	-28	744	27 116	2 711 600
2017	429	-8	421	23 082	2 308 200
2018	461	-6	455	28 784	2 878 400
2019	542	-2	540	37 294	3 729 400
2020	502	-1	501	33 798	3 379 800
<b>total</b>	<b>6 649</b>	<b>-232</b>	<b>6 417</b>	<b>237 255</b>	<b>23 725 500</b>

La société étant à capital variable, la gérance est autorisée à porter le capital initial à 30.000.000 euros, somme représentative du capital dit « autorisé » dans les statuts de la Société. Toutefois, le montant des souscriptions est limité à 8.000.000 euros dans le cadre de la présente émission. De 2012 à 2019, le montant des souscriptions par appel d'offre public à l'épargne étaient limités à 3.000.000 euros par an.

Le montant du capital autorisé peut être modifié selon les règles applicables aux modifications statutaires et nécessite l'accord conjoint de l'assemblée générale extraordinaire des commanditaires, d'une part, et de l'associée commandité d'autre part.

Les actions sont nominatives, transférables, négociables et indivisibles à l'égard de la société.

Il n'y a pas à ce jour de catégorie d'actions autres que les ordinaires (actions du type O) et il n'est pas prévu dans le cadre du lancement de cette Offre au Public de Titres Financiers d'utiliser le mécanisme des actions de préférence, notamment d'actions traçantes.

A l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertexte suivants pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions émises donnant accès au capital social ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur :

- [articles 14, des statuts d'Energie Partagée Investissement](#)

## IV. Titres offerts à la souscription

### A. Droits attachés aux titres offerts à la souscription

Droits et conditions attachés aux valeurs mobilières émises donnant accès au capital social et, le cas échéant, les droits attribués :

- Droits de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.
- Droit aux dividendes et profits : chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions (déduction faite de la part revenant à l'associé commandité, soit entre 0.9% et 1%, détail article 54 des statuts de la société).
- Droit préférentiel de souscription : la société étant à capital variable, les actionnaires commanditaires d'Energie Partagée Investissement ne bénéficient pas de droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission d'actions nouvelles, y compris dans le cadre de la présente Offre ouverte au Public de Titres Financiers, objet du présent Document d'information synthétique.
- Droit d'accès à l'information

*Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts :*

- [articles 14, des statuts d'Énergie Partagée Investissement](#)

Les dirigeants de l'émetteur n'ont pas vocation à souscrire à l'offre proposée.

## **B. Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription**

A tout moment, chaque actionnaire peut faire part de sa décision de retrait partiel ou total du capital d'Énergie Partagée Investissement de la façon suivante :

- Soit en envoyant la demande de retrait par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception
- Soit en saisissant la demande de retrait à partir du compte en ligne de l'actionnaire sur la plateforme de souscription CoopHub.

Les demandes de retrait sont traitées dès leur réception. Il est à noter que les retraits d'actions demandés, impérativement avant la clôture de l'exercice, seront remboursés une seule fois par an après l'assemblée générale qui statue sur les comptes annuels de l'année de la demande de retrait. Cette assemblée générale validera également le prix de sortie des actions ayant fait l'objet d'une demande de retrait.

L'investisseur est invité à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour connaître l'intégralité des conditions liées au retrait d'action: [article 15 et 16 des statuts d'Énergie Partagée Investissement](#).

Il est à noter qu'à l'assemblée générale du 30 juin 2021, une résolution modifiant la clôture des comptes annuels va être proposée. Si l'assemblée générale valide cette résolution, les exercices comptables iront du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette décision aura pour conséquence le report de 6 mois de plus pour les demandes de retrait faites entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2021. Une information sera faite à chaque actionnaire concerné par ce report de règlement de ses actions retirées.

## **C. Risques attachés aux titres offerts à la souscription**

« L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi ; A cet égard, nous attirons l'attention de l'investisseur sur le fait qu'aucun prix minimum de rachat n'est garanti.

En effet, l'actionnaire commanditaire qui se retire a droit au remboursement du montant nominal non amorti de ses actions, augmenté ou diminué de sa quote-part dans les bénéfices, réserves et primes diverses, ou dans les pertes, selon le cas.



Ainsi, le calcul de la valeur de l'action pour la sortie de l'investisseur s'effectuera suivant la situation nette comptable d'Energie Partagée Investissement, telle qu'elle résultera des comptes de l'exercice clos de l'année de sa demande.

- risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible.

Le capital souscrit ne peut descendre en dessous d'une somme égale à 75 % du maximum de capital souscrit au cours de l'exercice précédent, cette somme ne pouvant en toute hypothèse être inférieure au minimum légal.

Ni le retrait d'un actionnaire commanditaire, ni son exclusion ne peuvent avoir pour effet d'abaisser le capital social au capital plancher statutaire ainsi qu'il est défini à l'article 7 des statuts.

Dans l'hypothèse où le capital serait réduit à ce montant, les retraits et exclusions prendraient successivement effet par ordre d'ancienneté de la demande et uniquement dans la mesure où des souscriptions nouvelles, ou une augmentation de capital permettraient la reprise des apports des actionnaires commanditaires sortants.

Afin de pouvoir déterminer, le cas échéant, cet ordre d'ancienneté, la gérance tiendra un registre chronologique des notifications de retrait et des exclusions.

#### D. Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de la répartition du capital au 31/12/2020

Tranches	De 1 à 20 actions	De 21 à 50 actions	De 51 à 100 actions	De 101 à 500 actions	501 actions et plus	Total
Nombre d'actionnaires	4 707	899	431	343	37	6 417
- dont personnes physiques	4 647	892	425	337	35	6 336
- dont personnes morales	60	7	6	6	1	80
- dont institutionnel					1	1
Nombre d'actions détenues	31 245	33 608	35 597	76 227	60 578	237 255
- dont personnes physiques	30 855	33 363	35 099	74 398	34 675	208 390
- dont personnes morales	390	245	498	1 829	1 391	4 353
- dont institutionnel					24 512	24 512
Nb d'action en % du total	13,17%	14,17%	15,00%	32,13%	25,53%	100,00%
- dont personnes physiques	13,00%	14,06%	14,79%	31,36%	14,62%	87,83%
- dont personnes morales	0,16%	0,10%	0,21%	0,77%	0,59%	1,83%
- dont institutionnel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,33%	10,33%

Vous trouverez ci-dessous un tableau du nombre d'actions existantes d'Énergie Partagée Investissement avant et après la réalisation de l'offre (en prenant pour hypothèse que l'intégralité des titres offerts sera souscrite).

La participation d'un actionnaire ayant 1% du capital social au 31/12/2020 et n'acquérant pas d'action nouvelle sera la suivante :

	31/12/2020	Après émission de 100% de l'émission totale
Nombre d'actions existantes	237 255	287 255
% de dilution pour un actionnaire détenant 1% du capital au 31/12/2020, soit 2 373 actions	1,00%	0,83%
Fonds propres	24 427 856	29 427 856
% de dilution pour un actionnaire détenant 1% des fonds propres au 31/12/2020, soit 244 279 €	1,00%	0,83%

## V. Relations avec le teneur de registre de la société

Le teneur de registre est :

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

Gestion des souscriptions

10 avenue des canuts – 69120 Vaulx en Velin

Email : [souscription@energie-partagee.org](mailto:souscription@energie-partagee.org)

Tel : 01 75 43 38 62

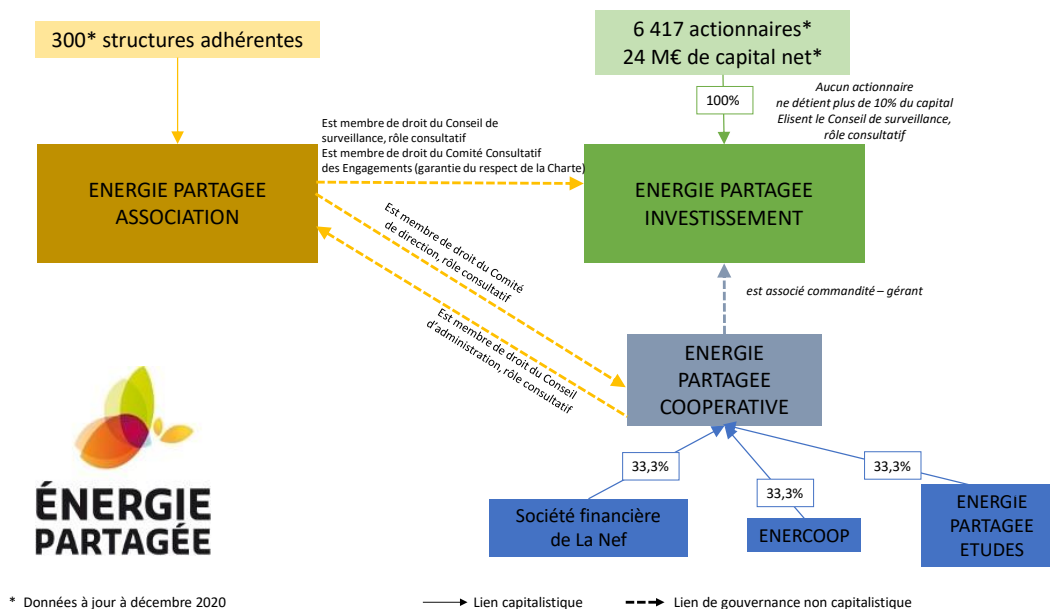
Les certificats d'actions sont téléchargeables sur notre site de souscription (<https://coophub.energie-partagee.org>). Une fois la souscription validée par notre service de gestion des souscriptions et agréée par la gérance, un mail automatique est envoyé au souscripteur à cet effet. Les certificats d'actions peuvent faire l'objet d'un envoi personnalisé par mail ou par courrier sur simple demande.

### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN  
Téléphone : 01 75 43 38 62 - [souscription@energie-partagee.org](mailto:souscription@energie-partagee.org)

## VI. Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Energie Partagée Investissement est un outil d'intermédiation en détenant des participations financières dans les sociétés de projets ayant obtenu un accord de financement et qui, elles-mêmes, détiennent des installations de production d'énergie renouvelable dans leurs actifs. Malgré cette activité d'investissement, Energie Partagée Investissement a été exempté, par l'Autorité des Marchés Financiers, des obligations liées aux FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) en considérant qu'elle agissait sur toute la chaîne d'émergence, développement, investissement et exploitation des projets de production d'énergie renouvelable grâce à l'ensemble des structures du mouvement Energie Partagée, décrites dans le schéma suivant.



« Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder au détail des participations détenues par la société au 31/12/2020 :

- [extrait du rapport de gérance: état du portefeuille de participations dans des sociétés de projet au 31/12/2020](#)
- [extrait des comptes annuels 2020: renseignements détaillés sur chaque titre](#)

## VII. Modalités de souscription

2 façons de souscrire à des actions Energie Partagée Investissement :

- Soit sur le site <https://coophub.energie-partagee.org>. Vous avez la possibilité de créer un compte, télécharger vos pièces justificatives, souscrire et signer numériquement votre bulletin de souscription.

### ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z  
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN  
Téléphone : 01 75 43 38 62 - [souscription@energie-partagee.org](mailto:souscription@energie-partagee.org)

- soit par courrier en joignant le bulletin de souscription complété et signé, accompagné des pièces justificatives (dans le cas d'une première souscription) et de votre règlement. Vous pouvez signer numériquement le bulletin de souscription et nous faire parvenir dans un second temps votre mode de règlement (soit par virement, soit par chèque)
- ⇒ les souscriptions sont validées dès lors que le mode de règlement est conforme. La gérance se réserve le droit de donner un avis pour toute souscription réalisée par une personne morale

Toute souscription considérée comme étant définitive ne peut faire l'objet d'aucune rétractation de la part de l'investisseur.

Les conditions générales de l'offre ainsi que le bulletin de souscription sont jointes à la présente offre. Il est possible de les consulter sur la page : <https://coophub.energie-partagee.org>.

« Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre :

- [bulletin de souscription](#)
- [statuts d'Énergie Partagée Investissement](#)

L'émission des titres sera effective dès réception du bulletin de souscription, de l'encaissement de la somme souscrite et de l'agrément de la gérance.

Les sommes versées au titre des souscriptions à la présente offre seront débitées dans les 15 jours de la réception du bulletin de souscription, des documents requis et du règlement correspondant.

En cas de sursouscription, les derniers investisseurs ayant souscrit à la présente offre après que l'émission ait atteint le plafond de 8 millions d'euros seront remboursés dans un délai de 30 jours du montant de leur versement.

**Calendrier prévisionnel**  
de l'offre au public de titres financiers

Date	Événement
31/05/2021	Dépôt du DIS et de l'ensemble de la communication à caractère promotionnel à l'adresse suivante <a href="mailto:depotdis@amf-france.org">depotdis@amf-france.org</a>
01/06/2021	Ouverture de la période de souscription
31/05/2022	Clôture de la période de souscription
30/06/2022	Publication des résultats

**ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT**